

Nantua, le 7 mai 2024

lycée polyvalent
Xavier Bichat

académie
Lyon

éducation
nationale

Objet : taxe d'apprentissage 2024

Direction

Madame, Monsieur,

Service
Direction

J'ai l'honneur de vous solliciter pour le versement de la Taxe d'apprentissage au profit du Lycée Xavier Bichat de Nantua.

n° 001

Affaire suivie par
Sylvie BARETTE
Adjointe Gestionnaire

Le lycée Xavier Bichat offre une diversité de formations et d'enseignements dans un cadre de travail et de vie agréables.

Téléphone

04 74 75 99 50

Télécopie

04 74 75 99 62

Courriel

ce.0010032e@ac-lyon.fr

Le lycée Xavier Bichat est aussi un établissement polyvalent. Il propose une section technologique ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social) qui accueille actuellement 70 élèves ainsi qu'une section d'enseignement professionnel comptant 165 élèves.

Avenue du Lac
01130 NANTUA

Votre secteur n'est sans doute pas amené à recruter directement nos élèves diplômés (CAP "accompagnant éducatif petite enfance", Baccalauréat "Accompagnement soins et services à la personne" "Animation enfance et personnes âgées"). Cependant, vous et vos salariés avez déjà ou ferez, même indirectement, appel à eux : encadrement scolaire, garderie, assistant(e) maternel(le), métiers du domaine médico-social, aide aux personnes dépendantes et aux séniors...

Vous pouvez désigner, à partir du 27 mai 2024, le Lycée Xavier Bichat comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage via la Plateforme "SOLTEA" (code établissement : UAI 0010032E ou Siret 190 100 321 000 32)

Tout versement, quel qu'en soit le montant, est un soutien précieux pour notre action.

Alors pensez au lycée Xavier Bichat !

Aves mes remerciements anticipés, au nom de l'ensemble de la communauté scolaire qui œuvre quotidiennement au service des élèves, je vous adresse mes sincères salutations.

Le Proviseur
Marc DALIN